

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

Les Etats qui ont déclaré leur intention de participer à la procédure orale en l'affaire du Tribunal administratif des Nations-Unies (pour laquelle les audiences devant la Cour internationale de Justice s'ouvriront le 10 juin 1954 à 10 heures 30) ont désigné à cet effet les représentants suivants :

- | | | |
|-----------------------|-------------------|---|
| Etats-Unis d'Amérique | représentés par : | L'honorable
Herman Phleger
conseiller juridique du
Département d'Etat. |
| France | représentée par : | Le Professeur Paul Reuter,
jurisconsulte adjoint du
Ministère des Affaires
étrangères. |
| Grèce | représentée par : | M. Jean Spiropoulos
conseiller juridique du
Ministère royal des
Affaires étrangères. |
| Pays-Bas | représentés par : | Le Professeur A.J.P. Tammes,
de l'Université
d'Amsterdam |
| Royaume-Uni | représenté par : | Sir Reginald Manningham-
Buller, Q.C., M.P.,
Solicitor-General. |

Le Secrétaire général des Nations Unies sera représenté par
M. Constantin Stavropoulos, Directeur principal chargé du
Département juridique.

La Haye, le 8 juin 1954.
